

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) a été mandaté par la municipalité pour étudier différentes options de réhabilitation de l'immeuble du Juncher.

Contrairement à ce qu'affirme la mairie, les études réalisées par le CAUE montrent que **10 salles sur 12 sont actuellement occupées, et non pas 4**, selon nos élus, par les élèves de l'école élémentaire (salles d'activités, art plastique, informatique, bibliothèque et salle dédiée au périscolaire) soit **1000 m²**.

L'espace disponible dans le bâtiment est de 1800 m²

Le besoin d'espace pour assurer le bon fonctionnement et le confort des classes, des ateliers, du périscolaire, de la cantine, en maintenant les anciens logements de fonction a été chiffré par les experts du CAUE à **1650 m²**, distribués comme suit :

- 5 classes, 3 ateliers, une bibliothèque, une salle de musique : **820 m²**
- Espace périscolaire : **170 m²**
- Restaurant scolaire : **310 m²**
- 5 logements (*accueil de familles réfugiées + personnel municipal*) : **350 m²**

soit au total 1650 m²

Pour les 150 m² restants, des demandes d'espaces complémentaires avaient été faites et transmises aux élus pour répondre à des besoins identifiés des enseignants et des élèves.

- **Création d'une salle polyvalente** pour les activités de groupes des enfants, défendue par Philippe Meirieu, chercheur en Sciences de l'Education qui suit le projet à la demande de la mairie, mais aussi très attendue par les enseignants et par les habitants pour des réunions associatives hors temps scolaire.
- **Création d'un espace ULIS** dédié aux enfants handicapés dont l'accueil n'est pas assuré sur notre territoire.

Conclusion de cette analyse.

L'insertion de l'école maternelle nécessitant **650 m² supplémentaires**, d'après le CAUE, ne peut se faire qu'en réduisant les espaces nécessaires à l'école élémentaire, ou en rejetant les demandes d'espaces complémentaires.

Pour résoudre le manque d'espace, les élus proposent de supprimer les logements qui accueillent actuellement des familles réfugiées et des employés municipaux.

Par ailleurs ils ne prévoient pas **la création d'une salle polyvalente** et ne valident pas **la création de la classe adaptée à l'accueil des enfants handicapés de notre territoire** qui, chaque jour, vont en taxi à Valence, Nyons ou Montélimar où ils sont scolarisés.

Nous avons un désaccord important concernant le transfert de l'école maternelle actuelle dans un lieu inadapté.

C'est un sujet sensible parce qu'il concerne la qualité de vie des jeunes enfants habitués à s'épanouir en petit groupe, mais aussi parce que cela représente un bouleversement total de la vie d'une école, de ses modes de travail, de son ouverture sur l'environnement naturel actuel déjà décrit.

L'implantation d'une école maternelle qui nécessite des espaces adaptés à de jeunes enfants ne pourra se faire qu'au prix de contraintes importantes : vivre au premier étage d'un immeuble, avec des déplacements difficiles, avec comme espace de jeux une cour en terrasse et/ou une cour ventée au nord, sont une régression inadmissible.

Il est nécessaire de prendre en compte ces impératifs avant de déménager une école qui fonctionne très bien. Il est également indispensable d'entendre les professionnelles qui expriment leurs réserves avec sensibilité et émotion.

Mais d'autres enjeux nous préoccupent : les déplacements.

Dans l'hypothèse d'un regroupement imposé des deux écoles, l'argument de la facilité des déplacements pour les parents est mis en avant.

Les parents ayant des enfants à la crèche et à la maternelle le réfutent. Les habitants des HLM s'inquiètent de l'allongement du parcours à pied et de la traversée dangereuse du centre ville.

La dépose-minute et l'accès des enfants de l'école élémentaire le long du gymnase sont des mesures qui demandent une réflexion plus approfondie.

Les enjeux financiers :

Les habitants s'interrogent sur le coût du projet : 5 M€ dont 1,5M€ pour le transfert d'une école qui fonctionne bien, ça se discute, d'autant que les projets de l'équipe municipale sont légitimes : *"création d'une maison de santé, d'une maison des associations, rénovation de l'école de musique, rénovation thermique du gymnase, création d'une cuisine centrale bio, rénovation du skate parc, aménagement des espaces verts"*, etc...

Des inquiétudes sont également exprimées sur l'augmentation éventuelle des impôts locaux évoquée dans le projet municipal : «Si une hausse s'avère inévitable, elle ne sera décidée qu'après une complète information suivie d'une consultation citoyenne ». A ce jour, aucune étude financière détaillée n'est connue !

Tant que la transparence des informations ne sera pas complète, et que les solutions alternatives n'auront pas été étudiées, nous demandons aux élus **d'ajourner toute décision de transfert de l'école maternelle.**

Le calendrier doit être revu pour permettre des concertations conformes aux engagements pris en matière de démocratie participative. Selon le règlement intérieur de la municipalité, les décisions, surtout à fort enjeu, doivent être préparées en public avant d'être transmises au conseil municipal pour réalisation.